

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18</p> <p>OBJET :</p> <p>Demande fonds de concours CCVG</p> <p>Année 2023</p> <p>N° 41/2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 30 novembre à 18h30</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Nicolas GERARDIN, Maire</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2023</p> <p>Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame ADROVER Isabelle, Monsieur BROUSSAIS Jean-Michel, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine.</p> <p>Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur JOLY Philippe à Monsieur GERARDIN Nicolas, Madame VIVES Marie-Christine à Madame FOUASSE Bénédicte.</p> <p>Absent(s) excusé(s) : Madame MASSUCCO Isabelle.</p> <p>Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie</p>
--	--

Monsieur le Maire rend compte aux membres que, suite à un épisode pluvieux, une partie du rempart qui ceinture le belvédère du Pasquier s'est effondrée. Le montant prévisionnel des réparations selon le devis établi par la société TETRA s'élève à 61 790.00 € HT.

Il propose de solliciter un fonds de concours auprès de la CCVG de 30 895.00 € pour la réalisation de ces réparations, au titre de l'année 2023.

Le plan de financement pourrait donc s'établir comme ci-après :

- Fonds de concours	30 895.00 €
- Autofinancement	30 895.00 €
	61 790.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter auprès de la CCVG un fonds de concours d'un montant de 30 895 € pour la réparation d'une partie du rempart du Pasquier
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président de la communauté de communes pour cette participation financière

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le **1 DEC. 2023**

- de la publication le **1 DEC. 2023**